



AVIS PUBLIC

CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC – 3^{ième} ANNÉE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le rôle triennal (3^{ième} année) d'évaluation foncière de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2022-2023-2024, a été déposé à mon bureau le 13 septembre 2023, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'ouverture régulières et ce, conformément à l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Donné à Ivry-sur-le-Lac,
Ce 13^{ième} jour de septembre 2023

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière-trésorière

MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Marie-France Matteau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 13 septembre 2022 l'avis public concernant la 3^{ième} année **du rôle d'évaluation foncière** de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.

En foi de quoi je donne ce présent certificat, ce 13^{ième} jour de septembre 2023

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière-trésorière